

Conseils d'éducation de district



**Faites la différence!
Faites-vous élire!**

L'éducation des enfants vous tient à cœur? Alors, votre conseil d'éducation de district (CÉD), votre district scolaire et le système scolaire de la province ont besoin de vous.

Aucune expérience n'est requise pour poser votre candidature, seulement votre enthousiasme d'apprendre à gouverner un CÉD à l'aide de politiques, et à fixer des objectifs qui influencent l'éducation d'aujourd'hui et de demain.

Voici quelques informations qui vous permettront d'en apprendre davantage sur l'importance du rôle des membres de conseil d'éducation.

Qu'est-ce qu'un conseil d'éducation de district?

La *Loi sur l'éducation* prévoit que la gestion du système d'éducation publique est partagée entre le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et les conseils d'éducation de districts.

Chacun des trois conseils d'éducation de district (CÉD) francophone établit l'orientation et les priorités de son district scolaire, prend des décisions et établit des politiques qui orientent le travail de la direction générale, le fonctionnement du district et de l'ensemble de ses écoles.

Afin de bien représenter la communauté, les membres des CÉD consultent les parents, les élèves et la communauté. À titre individuel, les membres des CÉD n'ont aucune autorité distincte. Le CÉD, en tant qu'unité, exerce uniquement son autorité sur la direction générale du district, et ce, dans l'intérêt supérieur de l'ensemble des écoles et des élèves du district.

LE SAVIEZ-VOUS?...

La direction générale du district est l'employé du CÉD

Qui siège au conseil d'éducation de district?

Les districts scolaires sont divisés en sous-district et chacune de ces collectivités locales élit une personne de confiance qui siègera au CÉD. Un ou une élève nommé par le ministre siège également au CÉD.

LE SAVIEZ-VOUS?...

Qu'une personne soit élue ou nommée au CÉD, elle représente toutes les écoles du district scolaire.

Les membres de CÉD ne sont pas des défenseurs des intérêts de leurs sous-districts. Les points de vue et les commentaires émis à l'échelle locale sont importants. Cela dit, les décisions des CÉD doivent être prises dans l'intérêt supérieur de l'ensemble des écoles et des élèves du district.

Quelles sont les principales responsabilités d'un conseil d'éducation de district?

Les responsabilités des CÉD en vertu de la *Loi sur l'Éducation* aux CÉD sont notamment :

- embaucher ainsi qu'évaluer la direction générale du district
- élaborer et adopter des politiques
- élaborer et surveiller la mise en œuvre du plan d'éducation et du plan de dépenses du district
- assurer un suivi de l'apprentissage des élèves
- développer des partenariats communautaires
- établir des priorités en matière de planification d'infrastructure scolaire, et émettre des recommandations concernant la réfection, l'ouverture ou la fermeture d'écoles
- s'assurer que les plans d'amélioration et les rapports de rendement des écoles respectent les lignes directrices du plan d'éducation des districts.



Qui peut poser sa candidature à l'élection d'un conseil d'éducation de district?

Pour pouvoir poser votre candidature à l'élection d'un CÉD vous devez :

- Avoir le droit de vote aux élections municipales;
- Être une personne résidente du sous-district pour lequel vous présentez votre candidature;
- Être nommé par 10 parents d'élèves inscrits dans une école du district scolaire pour lequel vous vous présentez;

Les membres du personnel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou d'un district scolaire n'ont pas le droit de présenter leur candidature aux élections des membres des CÉD.

LE SAVIEZ-VOUS?...

Que vous soyez parent ou non, vous pouvez voter et vous présenter comme candidat aux élections des conseils d'éducation.

L'éducation c'est l'affaire de tous !



LE SAVIEZ-VOUS?...

Si aucune personne n'a déposé sa candidature dans votre sous-district, le ministre choisira un membre de votre communauté pour siéger au CÉD.

Vous désirez poser votre candidature pour être membre de votre conseil d'éducation de district?

Les ressources suivantes peuvent vous aider à prendre une décision éclairée.

Pour de plus amples informations

SITES INTERNET DES CÉD

Politiques des CÉD - Pour savoir comment les politiques façonnent l'éducation dans votre district.

Procès-verbaux des réunions publiques du CÉD – Consultez les procès-verbaux pour vous familiariser avec les sujets et les décisions prises par le CÉD.

DSF Nord-Ouest
dsfno.ca
506 737-4567

DSF Sud
FrancophoneSud.nbed.nb.ca
506 856-3333

DSF Nord-Est
Web1.nbed.nb.ca/sites/dsne
506 737-4567

STRUCTURE DE GOUVERNE SELON LES TERMES DE LA LOI SUR L'ÉDUCATION

Les articles 32 à 41 de la *Loi sur l'éducation* traitent de la structure, de l'autorité et des responsabilités du CÉD.

lois.gnb.ca

ÉLECTIONS NB

Information au sujet de l'élection, de la nomination, des sous-districts et des candidats

ElectionsNB.ca

À quel moment se tient l'élection des membres des conseils d'éducation de district?

L'élection des membres des CÉD se tient à la même date que les élections municipales. Comme les élus municipaux, la durée du mandat des membres des CÉD est de 4 ans.

Les personnes candidates peuvent contacter Élections NB pour obtenir des informations sur les mises en candidatures et les dates butoirs.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE (MEDPE)

Informations au sujet de l'éducation en général, des CÉD, des districts scolaires, des sous-districts et des élections.

Les politiques du MÉDPE

Les CÉD doivent respecter les politiques provinciales et il est recommandé aux personnes désirant poser leur candidature de lire les politiques suivantes :

- Politique 213 – Conflit d'intérêts
- Politique 409 – Planification pluriannuelle de l'infrastructure scolaire
- Politique 703 – Milieu propice à l'apprentissage et au travail

gnb.ca
506 453-3678

FÉDÉRATION DES CONSEILS D'ÉDUCATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Découvrez comment la FCÉNB voit à la concertation des CÉD francophones et collabore avec les organismes francophones et acadiens pour l'avancement de la cause de l'éducation.

FCENB.ca